



ARRÊT DE TRAVAIL AVEC RISQUES D'INAPTITUDES

COMMENT PRÉVENIR LA DÉINSERTION
PROFESSIONNELLE ?

Webinaire du 21 Juin 2022

« ARRÊT DE TRAVAIL AVEC RISQUE D'INAPTITUDE : COMMENT PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ? »

Sandrine PARADIS
Ingénieur Conseil

Valérie THOMAS
Responsable régionale
adjointe du service
social

Aurélia MALLET
Médecin du travail



LES 3 MISSIONS DE LA CARSAT AQUITAINE

La Carsat Aquitaine est un organisme de droit privé exerçant des missions de service public :

Garantir, Calculer et payer les retraites



6,3 milliards €
de prestations
payées à
742 252 retraités

Aider les publics fragilisés,
accompagner les séniors



22 055 assurés bénéficiaires
d'un accompagnement du
service social

Aider les entreprises à
préserver la santé et la
sécurité de leurs salariés



7,4 millions € aides financières
accordées aux établissements
du régime général

LA MISSION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE LA CARSAT AQUITAINE

NOTRE RÔLE

Aider les entreprises à préserver la santé et la sécurité de leurs salariés



NOS MISSIONS

Prévenir

Indemniser

Tarifer

NOS OUTILS

Conseils,

Formations,

Documentation technique

Incitations financières

PLACE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELLES

Démarche :

Consignes



Prévention Primaire

- Agir sur les déterminants
- Démarche de prévention collective

Prévention secondaire

- Dépistage
- Eviter l'absence ou le retard de prise en charge

Prévention tertiaire

- Eviter l'aggravation ou séquelle
- Démarche de prévention individuelle

CE QUE NOUS ALLONS VOIR AUJOURD'HUI

- 1. L'offre de service de l'Assurance Maladie*
- 2. Le rôle du Service de Santé au Travail*
- 3. Les dispositifs mobilisables*

1.

L'OFFRE DE SERVICE DE L'ASSURANCE MALADIE

2.

LE RÔLE DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

SPST : Une équipe pluridisciplinaire en santé au travail



AHI33
Prévention et Santé au Travail

Chaque entreprise est accompagnée par une équipe de professionnels en santé au travail. Cette équipe est animée et coordonnée par le médecin du travail de l'entreprise.



- **Le médecin du travail** qui est un médecin spécialiste, conseille l'entreprise, propose et réalise des actions de prévention en entreprise, assure le suivi médical des salariés, anime et coordonne l'équipe. Il vérifie la compatibilité de la santé du salarié avec le travail.



- **L'infirmier(e) en santé au travail** réalise des actions de prévention et de sensibilisation en entreprise et participe au suivi individuel des salariés.



- **L'assistant(e) en santé au travail** participe à la rédaction de la fiche d'entreprise et à l'évaluation des risques pour les entreprises de moins de 20 salariés



- **L'intervenant(e) en prévention des risques professionnels (IPRP)** rattaché(e) à un département du pôle pluridisciplinaire réalise des actions de prévention sur des champs de compétences spécifiques.



- **L'agent d'accueil** participe à l'enregistrement et au parcours des salariés dans les centres.



- **La secrétaire médicale** assure la gestion administrative du suivi des salariés et répond aux employeurs.

Le maintien dans l'emploi c'est quoi?

Démarche d'anticipation

- Permettre au salarié de conserver son emploi dans des conditions compatibles avec son état de santé
- Poursuivre sa carrière professionnelle en écartant la menace d'inaptitude
- Ecarter l'exclusion professionnelle grâce à la reconversion professionnelle
- Permettre à l'entreprise d'éviter une inaptitude (une perte financière, de compétences et un déséquilibre dans les collectifs de travail)

Propositions d'aménagement de poste

- Connaissance de l'entreprise et de la situation du salarié par le médecin du travail
- Solutions concrètes pour que le salarié continue à travailler dans son entreprise
- Mettre en place des aides financières

Deux visites importantes pour la détection

Visite de pré-reprise et de reprise

- Pendant l'arrêt de travail ou suite à un arrêt de travail, le médecin du travail propose un retour à l'emploi garantissant la préservation de l'état de santé du salarié et son maintien dans l'emploi.
- Le médecin du travail se rend sur le lieu de travail du salarié pour analyser le poste de travail et propose un aménagement de poste
- L'employeur peut faire de l'information collective à ces salariés sur cette possibilité de visite

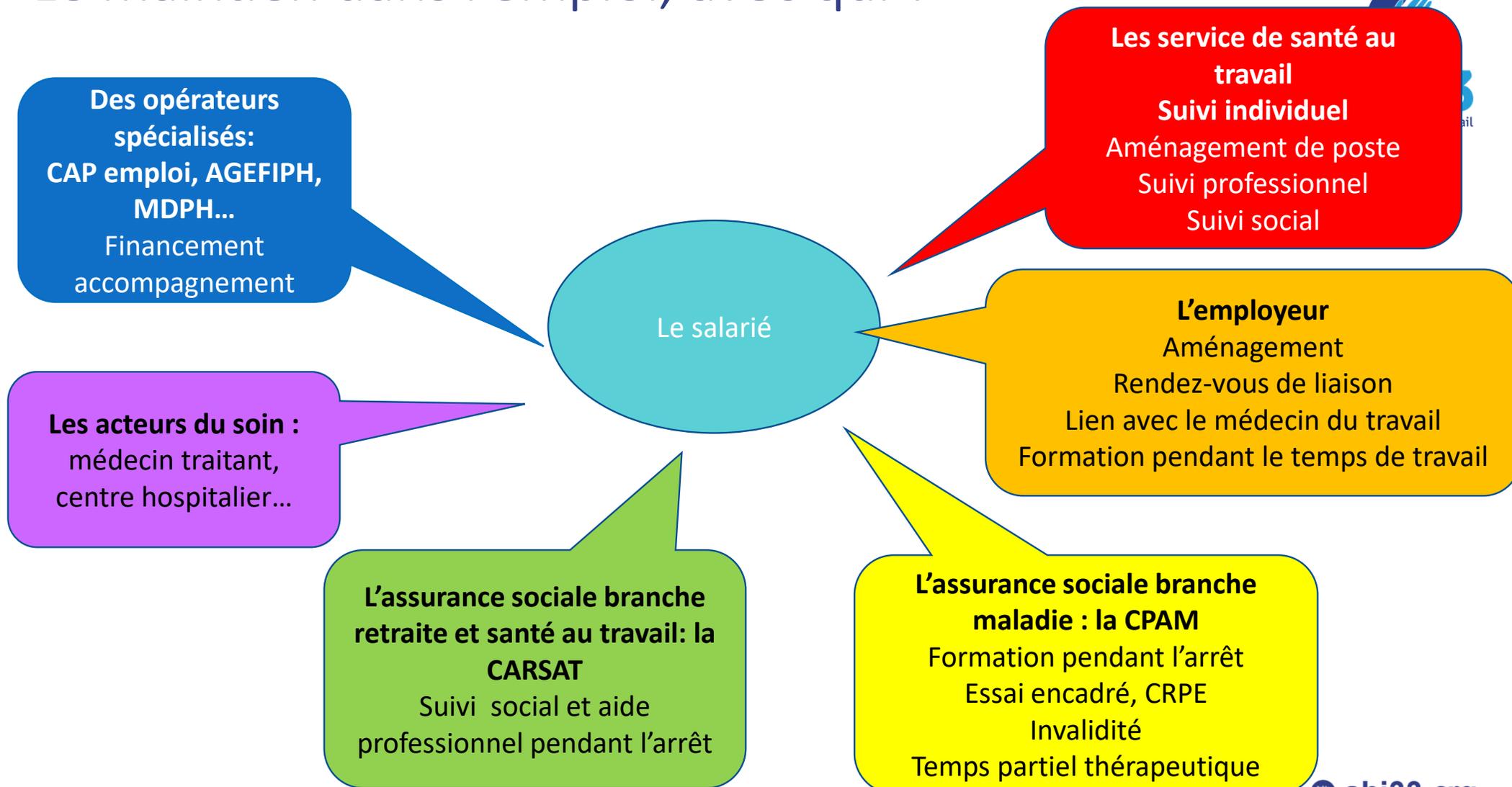
La visite occasionnelle à la demande de l'employeur

- Quels signaux d'alerte ?
 - ✓ Des arrêts de travail à répétition
 - ✓ Un arrêt longue maladie
 - ✓ Absences ou retards injustifiés
 - ✓ Difficultés à tenir le poste (ou certaines tâches du poste) : lenteur, erreur, perte de productivité
 - ✓ Nécessité de pauses
 - ✓ Signes de fatigue... changement de comportement
 - ✓ Apparition de problèmes relationnels
 - ✓ Evitement de certaines tâches

3.

LES DISPOSITIFS MOBILISABLES

Le maintien dans l'emploi, avec qui ?



LA CELLULE PDP DE L'ASSURANCE MALADIE

RÔLE DE CHAQUE MEMBRE

L'ASSURE en arrêt de travail
(AM, AT ou MP) éventuellement
accompagné par le service social, le
médecin du travail...

- Fait son projet
- Recherche les centres de formation
- Recherche les financements
- Sollicite l'accord de son médecin traitant



Cellule
PDP

CPAM Service RS/RE

- Vérifie l'ouverture de droit IJ et prescription en cours
- Vérifie la complétude : formation demandée, organisme, dates, preuve d'acceptation et de financement, avis du médecin traitant
- Centralise les éléments concernant la demande

ELSM

- Vérifie que la durée prévisionnelle de l'arrêt permet d'entreprendre et de terminer la formation
- Vérifie la faisabilité de l'action vis-à-vis de l'état de santé

Service Social

- Confirme le risque de désinsertion professionnelle
- Évalue la pertinence/adéquation de l'action au regard de la situation
- Confirme la cohérence de la durée de l'action
- Confirme l'engagement de l'assuré à suivre l'action

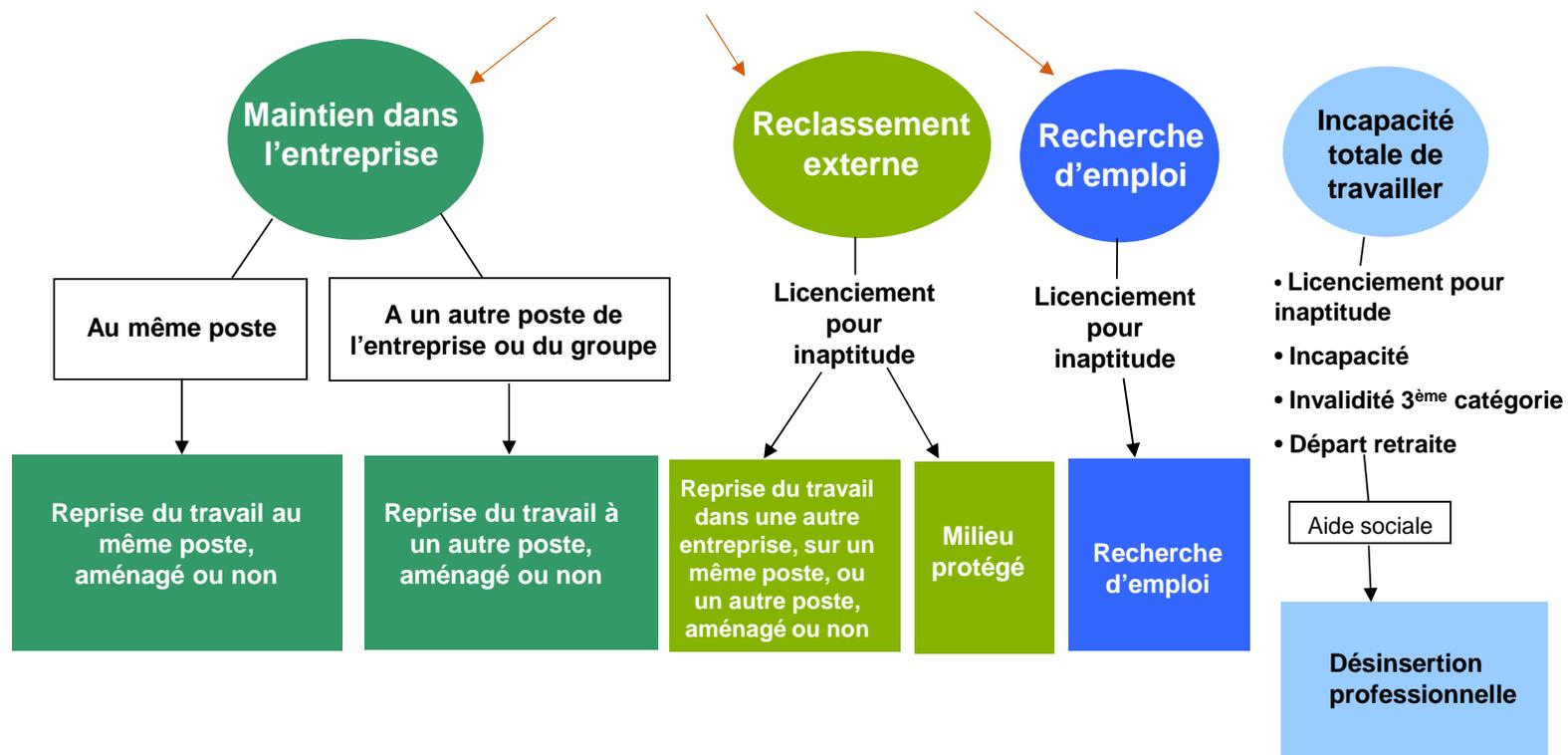


LES LEVIERS DE LA REMOBILISATION

Les leviers de droit commun	<ul style="list-style-type: none"> -Formation : CPF, CPF de transition, VAE -Bilan de compétence, -Conseil en Evolution Professionnel (CEP)
Les leviers de l'Assurance Maladie	<ul style="list-style-type: none"> -Temps Partiel Thérapeutique, --l'Essai encadré, -Convention de Rééducation Professionnelle en entreprise,
Les leviers autour de la situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> -Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, -Orientation Professionnelle, -Pré-orientation en Centre de Reclassement Professionnel (PREO), -Prestation de Compensation du Handicap(PCH), -Centre de Rééducation Professionnelle (CRP), -Dispositif d'Emploi Accompagné, -Prestation d'Appuis Spécifiques (Visuel, moteur, mental, psychique, et troubles cognitifs) -Mise en Situation en Milieu Professionnel en ESAT (MISPE), -Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH),
Les leviers d'évaluations	<ul style="list-style-type: none"> -Prestation Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), -Consultation Pathologique/Professionnelle : bilan des capacités physiques et professionnelles

Les différentes issues dans le cadre d'un maintien en emploi

Salarié en risque d'inaptitude



RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

[Notre site CARSAT Aquitaine](#)

[Arrêt de travail : la reprise d'activité peut faire partie de votre traitement](#)

[Arrêt de travail : Préparez votre reprise d'activité avec la visite de pré-reprise](#)

[Quand mon état de santé devient un problème pour mon emploi](#)

[Cartographie du parcours maintien dans l'emploi](#)



3646 DITES « SERVICE SOCIAL »
LE NOUVEAU NUMÉRO UNIQUE DU SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE
Depuis l'étranger composez le +33 184 90 36 46 (appel gratuit + prix tarif local) **3646**

Contactez le service social

- En appelant le **3646** (service gratuit + prix appel), votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) répond à vos questions et vous met en relation avec le Service Social de la CARSAT Aquitaine.
- Visitez le site de l'Assurance Maladie, ameli.fr.



Votre avis nous intéresse

Scanner le QR code pour compléter le formulaire
de satisfaction



Merci pour votre participation

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=GjQSdcNCu0S-7uATBI8SSJsh0BuizRVDI6ftRQ4H11xUM0JJVlpURUNJM1ZGMEtCMFVPVTQxQUILMy4u>

Suivez notre actualité !

<https://entreprises.carsat-aquitaine.fr>



Nous Contacter :

Le service prévention : prevdir@carsat-aquitaine.fr



ARRÊT DE TRAVAIL AVEC RISQUES D'INAPTITUDES

COMMENT RÉINTÉGRER SON SALARIÉS

Webinaire du 21 Juin 2022